

Les recommandations de la mission

N°	Recommandation	Autorité responsable	Echéance
1	Faire connaître les dispositifs innovants d'accompagnement au logement, en précisant les conditions de financement et les possibilités de mise en commun des ressources, notamment issues de la PCH	DGCS	2012
2	Réétudier la question du financement de l'aide ménagère à titre expérimental, soit dans la perspective d'une disparition de l'allocation compensatrice pour tierce personne, soit dans des expériences de « familles gouvernantes »	DGCS	2012
3	Affirmer dans le prochain plan de santé mentale la nécessité de poursuivre la création de places dans les services d'accompagnement - SAMSAH, SAVS -, après une étude épidémiologique (<i>cf.</i> recommandation n°48)	DGCS, CNSA	Prochain plan de santé mentale
4	Renforcer la formation des accompagnants, des associations, notamment tutélaires, et des bénévoles à la spécificité du handicap psychique	DGOS, DGCS, CNSA, Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, Ministère de la justice et des libertés	2012-2013
5	Prévoir dans les CPOM signés entre les ARS et les établissements sanitaires, et entre les ARS et les établissements et services médico-sociaux, la place accordée aux associations tutélaires	ARS	2012
6	Maintenir la souplesse dans l'organisation des GEM en évitant leur inscription sur la liste des établissements et services médico-sociaux	DGCS	-
7	Diversifier et soutenir les possibilités d'accompagnement psychiatrique, en cas de crise, notamment par des équipes mobiles	DGOS, ARS	2012-2013
8	Prévoir, en cohérence avec les projets en cours sur la dépendance, des haltes-répits pour les familles	DGCS, CNSA	2012-2013
9	Généraliser l'expérience des médiateurs santé-pairs si l'évaluation s'avère concluante	DGOS, DGCS	A échéance de l'évaluation
10	Réaffirmer le rôle des bailleurs dans la politique de logement de droit commun pour les personnes handicapées psychiques	DGCS, Ministère chargé du logement	2012
11	Diffuser une information sur les différents dispositifs d'accès au logement	DGCS, MNASM, Ministère chargé du logement	2012

12	Etudier la possibilité de mesurer dans l'expérimentation en cours « Housing first/Chez soi d'abord » la part accordée aux personnes handicapées psychiques sans solution de logement	DIHAL, DGCS, Ministère chargé du logement	Lors de l'évaluation de l'expérimentation
13	Tenir compte, dans l'expérimentation « Housing first/Chez soi d'abord », des recommandations de l'évaluation des résidences accueil	DIHAL, DGCS, Ministère chargé du logement	Lors de l'évaluation de l'expérimentation
14	Intégrer dans les programmations le nécessaire maintien des solutions MAS et FAM, comme structures d'accueil des personnes handicapées psychiques mais aussi comme structures d'aval	DGCS, CNSA	Prochain plan de santé mentale
15	Prévoir, à la suite de l'expérimentation relative à l'employabilité, la possibilité de périodes d'essai dans le parcours professionnel comme partie intégrante de l'évaluation	DGCS, CNSA	2013-2014
16	Développer, par ministère et dans les trois fonctions publiques, les études qualitatives sous forme de recherche-action sur le recrutement, les parcours, et le suivi des personnes handicapées psychiques	Ministère de la Fonction publique	2012
17	Maintenir les solutions d'ESAT dédiés et, en cas de mixité des publics, prévoir la formation des personnels	DGCS, CNSA	Prochain PSM
18	Intégrer les spécificités du handicap psychique dans la mission programmée par la DGCS sur la tarification, en lien avec la réforme des annexes XXIV	DGCS	Calendrier de réforme des annexes XXIV
19	Etudier les possibilités de temps partiel dans les ESAT, pour permettre une fluidité du parcours vers le milieu de travail ordinaire	DGCS, CNSA	Calendrier de réforme des annexes XXIV
20	Assouplir les modalités de gestion des places en ESAT pour pouvoir proposer des accueils séquentiels	DGCS, CNSA	Calendrier de réforme des annexes XXIV
21	Etudier la possibilité de prévoir des CDD de 24 mois, comme transition vers l'entreprise d'insertion ou le milieu de travail ordinaire	DGCS, CNSA	Calendrier de réforme des annexes XXIV
22	Etudier la possibilité d'un maintien du niveau des effectifs des réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficulté, dans l'attente d'une évaluation conjointe IGAS/IGAENR de l'impact de ces réseaux en termes de prévention du handicap psychique	Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative	2012
23	Prévoir la réalisation par les services de l'éducation nationale d'une analyse qualitative, sous forme de cohortes, des parcours scolaires individuels des élèves handicapés, notamment de ceux en situation de handicap psychique	Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative	2012

24	Prévoir une transmission, avec l'accord de l'intéressé, d'informations relatives à sa situation de handicap lors de son admission dans l'enseignement supérieur	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, CNSA	2012
25	Expérimenter la mise en place au sein de certains centres médico-psycho-pédagogiques de consultations décentralisées	ARS	2012
26	Engager une réflexion sur le fondement d'un agrément attribué aux établissements et services médico-sociaux par nature du handicap	DGCS	Calendrier de réforme des annexes XXIV
27	Porter une attention particulière au maintien des effectifs d'enseignants au sein des hôpitaux de jour et des CMPP	Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, DGOS, DGCS	2012
28	Intégrer, dans les programmes de formation des équipes éducatives, le sujet du repérage de l'enfant présentant des troubles psychiques à la période de la préadolescence et de l'adolescence	Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, ADF, ARF	2012-2013
29	Déroger, dans les deux premières années de vie, à l'obligation de reconnaissance de personne handicapée pour une prise en charge intensive pédopsychiatrique	DGCS, CNSA	2012
30	Améliorer la qualité de l'accompagnement des enfants en situation de handicap psychique par une formation et une qualification spécifiques des auxiliaires de vie scolaire recrutés	Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative	2012
31	Demander le lancement d'une recherche-action sur les besoins quantitatifs et qualitatifs en auxiliaires de vie scolaire, pour garantir une solution d'accompagnement adaptée à chaque enfant handicapé psychique	Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, CNSA	2012-2013
32	Intégrer, dans le guide référentiel sur l'attribution des aides, des critères de prescription des auxiliaires de vie scolaire	Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, CNSA	2011-2012
33	Faire évoluer la politique d'emploi des auxiliaires de vie scolaire en diminuant le recours aux contrats aidés et en garantissant, par une évolution statutaire, l'accompagnement sur la durée des enfants handicapés psychiques	Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative	2012-2013
34	Appeler à la vigilance les ARS sur la nécessité de doter d'une capacité d'intervention pédopsychiatrique urgente, sous forme d'équipes mobiles ou de tout autre type d'organisation, la totalité du territoire français	DGOS, ARS	Prochain plan de santé mentale
35	Etudier la possibilité de mutualiser des temps médicaux psychiatriques au sein de certains établissements médico-sociaux (adultes, enfants)	CNSA, ARS	2012

36	Réaliser une étude de faisabilité de transfert vers les établissements publics de santé des temps de psychiatre, non utilisés, de certains établissements médico-sociaux (adultes, enfants)	CNSA, DGOS, DGCS	2012
37	Poursuivre et amplifier la politique de reconversion de places d'établissements et services médico-sociaux afin de l'adapter à l'évolution des populations accueillies, notamment les enfants en situation de handicap psychique	CNSA	Prochain plan de santé mentale
38	Appeler les ARS à être vigilantes sur le nécessaire du partenariat entre la pédopsychiatrie et les services de l'aide sociale à l'enfance, notamment dans le cadre des commissions spécialisées de prévention où sont présents les départements	ARS	2012
39	Privilégier une orientation générale sur un dispositif ITEP, plutôt qu'une orientation ciblée sur un mode unique d'accompagnement, en adaptant si besoin les conditions tarifaires	CNSA, DGCS	2012
40	Etre vigilant sur l'inclusion dans les CPOM d'une coopération entre pédopsychiatrie et ITEP en prévoyant une participation des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance, via un conventionnement multipartite	ARS	2012
41	Inciter les ARS à constituer un groupe de travail permanent relatif à la santé mentale au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie	DGOS, DGCS, DGS	Prochain plan de santé mentale
42	Veiller à mettre en cohérence le prochain plan de santé mentale et les plans stratégiques régionaux de santé en cours d'élaboration	DGOS, DGCS, DGS, CNSA	Prochain plan de santé mentale
43	Créer un comité de pilotage, au niveau des administrations centrales, sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées	DGCS, DGEFP	2012
44	S'assurer que les DRJSCS et ARS se mobilisent pour garantir une cohérence d'intervention, à travers les PSRS et les futurs schémas régionaux, dans la prise en charge des personnes vulnérables et des personnes handicapées, dans l'hébergement et le logement	Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales, DGCS	2011
45	Sécuriser dans les CPOM des associations, les financements destinés à la formation, pour garantir une représentation de qualité des usagers dans l'ensemble des instances	DGCS	2012
46	Encourager la création des comités locaux de santé mentale et les faire largement connaître	AMF, ministère chargé de la Ville	Prochain plan santé mentale
47	Inclure un volet santé mentale dans les contrats locaux de santé	ARS, AMF	2012 -2013
48	Engager une étude épidémiologique régionale, ou par territoire de santé, sur la population des personnes reconnues en situation de handicap psychique (cf. recommandation n°3)	CNSA, ARS	2012

49	Mesurer l'impact, à échéance de deux ans, de la diffusion en juin 2011 du document d'évaluation « le triptyque de l'évaluation »	CNSA	Fin 2013
50	Poursuivre l'analyse des pratiques - évaluation, décisions d'orientation, suivi - des MDPH et le partage des informations sur les critères d'attribution d'AAH et PCH, pour les personnes handicapées psychiques	CNSA	2011-2012
51	Donner aux DDCS-DDCSPP les moyens d'exercer leur mission de pilotage de l'AAH par la mise à disposition des informations nécessaires	CNSA	2012
52	Rappeler aux établissements et services médico-sociaux leur obligation de communication aux MDPH des suites réservées aux décisions d'orientation	ARS	2012
53	Engager les MDPH à s'investir dans la mission de suivi des décisions d'orientation	CNSA	2012
54	S'assurer que les ARS s'engagent dans la démarche permettant de traiter la situation des personnes hospitalisées au long cours en psychiatrie	DGOS, DGCS, DGS, CNSA	A compter de fin 2011
55	Susciter les partenariats entre établissements de santé et établissements et services médico-sociaux et en faire un critère d'évaluation dans les CPOM	ARS	2012
56	Engager une recherche action sur les fonctions « d'un référent parcours -gestionnaire de cas » pour les personnes en situation d'handicap psychique	CNSA	2012
57	Créer, pour les infirmiers, un master professionnel de spécialisation en psychiatrie	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, DGOS	2013
58	Développer les formations initiale et continue, notamment interprofessionnelles, sur les spécificités du handicap psychique pour les professionnels exerçant auprès de personnes présentant ce handicap	DGOS, DGCS, CNSA, Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative	Prochain plan de santé mentale
59	Demander à l'INPES, avec la MNASM, d'élaborer une méthodologie permettant d'identifier les facteurs de représentation négative de la maladie mentale et de proposer des actions adaptées en direction du grand public	DGOS, DGS, DGCS	Prochain plan de santé mentale
60	Mettre en place une plateforme nationale d'information « Santé mentale-handicap psychique »	DGOS, DGS, DGCS, CNSA	Prochain plan de santé mentale